Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260605-2026_06_05_01-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	27

Vote
A l'unanimité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le :
Et
Publication sur le site internet de la commune :

L'an 2026, le 5 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/05/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme COHAN Pascale, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, M. ANDRÉ Yann, M. GAULTIER Claude, Mme TUDAL Agnès, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, Mme HAMONIC Nadine, Mme DAL PONTE Anne, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme JÉZÉQUEL Marianne à Mme HAMONIC Nadine, Mme BÉTHUEL Dany à Mme MÉNÉZO Isabelle, M. LEJOP Samuel à M. LEMARCHAND Régis, Mme MIGAUD Kristell à Mme FRIKECH Estelle, M. VALLET Laurent à M. MAURIN Olivier, M. VILBOUX Michel à M. RÉMINIAC Jean-Pierre

Absent(s) : M. BRUNEAU Eddy, Mme MOREL Anne-Claire

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.06-05.01	**Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants (communes + 1 000 hab.)**	**M. LE FRÊCHE**

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Claude GAUTHIER, Fabienne VILBOUX, Thomas FAYOUX, Estelle FRIKECH.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260605-2026_06_05_01-DE

b) Les listes déposées et enregistrées :

Liste unique « ENSEMBLE AGISSONS POUR SAINT-GILLES »

Jérôme	JOUBERT	Isabelle	MÉNÉZO
Agnès	TUDAL	Laurent	VALLET
Régis	LEMARCHAND	Fabienne	VILBOUX
Claire	LE FRESNE	Eddy	BRUNEAU
Michel	VILBOUX	Pascale	COHAN
Estelle	FRIKECH		
Jean-Pierre	RÉMINIAC		
Sandrine	LAURENT		
Samuel	LEJOP		
Marie	ASPLIN		
Thomas	FAYOUX		
Kristell	MIGAUD		
Olivier	MAURIN		
Nadine	HAMONIC		
Franck	GALLÉE		

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le maire indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	27

Liste unique « ENSEMBLE AGISSONS POUR SAINT-GILLES » obtient : 27 voix soit 15 délégués titulaires

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	27

Liste unique « ENSEMBLE AGISSONS POUR SAINT-GILLES » obtient : 27 voix, soit 5 délégués suppléants

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260605-2026_06_05_01-DE

Monsieur le Maire et la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260605-2026_06_05_01-DE